

**AGENCE FINANCIERE DE BASSIN
SEINE-NORMANDIE**

**Délibération n° 86-20 du 10 octobre 1986
relative aux travaux de réfection des digues du barrage Seine**

Le conseil d'administration de l'agence financière de bassin
Seine-Normandie,

DELIBERE

Le principe de l'octroi à l'Institution Interdépartementale des Barrages Réservoirs du bassin de la Seine d'une subvention de 10 MF (soit 40% du coût des travaux) pour la réfection des parements amont des digues du barrage "Seine" est retenu. La demande d'intervention correspondante sera présentée le moment venu devant les commissions compétentes.

**Le Secrétaire
Directeur de l'agence**



Claude FABRET

**Le Président
du conseil d'administration**



Olivier PHILIP

